

# MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION INTERNE

REF : FC1635



Le nombre d'intervention est fixé en fonction de la demande et des contours du travail à réaliser



Nous consulter



Entre 7 et 15 personnes



**SUR SITE EN INTRA**

[imf.poledev@imf.asso.fr](mailto:imf.poledev@imf.asso.fr) • 04 91 24 61 16



INSTITUT MEDITERRANEEN DE  
FORMATION - RECHERCHE ET  
INTERVENTION SOCIALE

[www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr)

## 3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON  
SIÈGE SOCIAL

IMF RIS - 59 Avenue de St Just  
Domaine d'Hippone

13013 Marseille

TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10

MAIL : [imfinfos@imf.asso.fr](mailto:imfinfos@imf.asso.fr)



## CONTEXTE

Dans le respect du cadre réglementaire imposé par la loi du 2 janvier 2002, les établissements et services du secteur social et médico-social doivent produire, a minima tous les cinq ans, une évaluation interne. C'est sur cette évaluation que l'évaluation externe devra prendre appui (décret 2007-975) ; c'est dire son importance.

*L'accompagnement aide et soutient les équipes professionnelles dans ce travail qui doit structurer la qualification continue de leur intervention auprès des personnes accueillies.*

## PUBLIC

Professionnels du secteur social ou médico-social..

## PREREQUIS

Etre salarié d'un établissement

## OBJECTIFS

- Accompagner la démarche d'auto-évaluation des pratiques professionnelles
- Aider à élaborer le référentiel d'auto-évaluation

## PROGRAMME

La formation alterne des temps d'apports théoriques et d'échanges sur les pratiques

- 01. Les enjeux et contraintes de l'auto-évaluation (loi 2002-2 et décret sur l'évaluation)**
- 02. La raison d'être du service (ou du Pôle) au regard des personnes accueillies**
- 03. Le repérage des actions professionnelles en fonction des potentialités et difficultés des personnes accueillies**
- 04. L'opérationnalité inter-disciplinaire**
- 05. L'élaboration du référentiel d'auto-évaluation**
- 06. La démarche d'utilisation du référentiel et la traçabilité des évaluations**

## INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable sur [www.imf.asso.fr](http://www.imf.asso.fr) (rubrique - Conseils aux établissements).